

12248/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M^{me} Renáta ZBRANKOVÁ, membre titulaire pour la République tchèque, en remplacement de M^{me} Nora ŠEJDOVÁ, démissionnaire

E 13443

Bruxelles, le 17 septembre 2018
(OR. en)

12248/18

SOC 543
EMPL 429

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	10264/18
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M ^{me} Renáta ZBRANKOVÁ, membre titulaire pour la République tchèque, en remplacement de M ^{me} Nora ŠEJDOVÁ, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Nora ŠEJDOVÁ, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour la République tchèque).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement tchèque a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019:

M^{me} Renáta ZBRANKOVÁ
Legal Expert
Employers' Relations
Confederation of Industry of the Czech Republic
Tel. : + 420 225 279 302
e-mail : rzbrankova@sper.cz

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003¹ relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Nora ŠEJDOVÁ.
- (3) Le gouvernement tchèque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 79 du 1.3.2016, p. 1.

Article premier

M^{me} Renáta ZBRANKOVÁ est nommée membre du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M^{me} Nora ŠEJDOVÁ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil
Le président